

PASSEPORT ADULTE - valable 10 ans

Renouvellement

- ⇒ Formulaire CERFA dûment complété en majuscule au stylo noir et signé ou pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> et créer son espace
 - ⇒ 86 € timbres fiscaux ou achat timbres dématérialisés sur <https://timbres.impots.gouv.fr> + imprimer le récépissé
 - ⇒ 1 photographie d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes en vigueur et réalisées chez un photographe professionnel – toute photographie non-conforme entraînera le rejet du dossier
 - ⇒ Carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.
Si pas de CNI ou périmée depuis plus de 2 ans
 - extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois
 - justificatif d'identité avec photo (permis de conduire, carte vitale...)
 - ⇒ Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans + **copie**
 - ⇒ Original + **copie** justificatif de domicile de **– 1 an** (EDF, France télécom) sauf si la personne est hébergée
- + si hébergé :**
⇒ **Attestation de l'hébergeant + copie carte identité + copie justificatif domicile – 1 an**
- ⇒ En cas de perte ou de vol, établir une déclaration
 - ⇒ En cas de naturalisation : *certificat de nationalité française (Tribunal d'Instance 05.34.31.79.79 <http://www.ti-toulouse.justice.fr>) + attestation de restitution des documents de séjour*

PASSEPORT TEMPORAIRE - valable 1 an

- ⇒ 30 € : fournir une attestation employeur ou justificatif déplacement
- Délai de 20 jours + faire la demande par mail sur site <https://passeport.ants.gouv.fr>**

PASSEPORT ADULTE - valable 10 ans

1^{re} demande

- ⇒ Formulaire CERFA dûment complété en majuscule au stylo noir et signé ou pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> et créer son espace
 - ⇒ 86 € timbres fiscaux ou achat timbres dématérialisés sur <https://timbres.impots.gouv.fr> + imprimer le récépissé
 - ⇒ 1 photographie d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes en vigueur et réalisées chez un photographe professionnel – toute photographie non-conforme entraînera le rejet du dossier
 - ⇒ Carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.
Si pas de CNI ou périmée depuis plus de 2 ans
 - extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois
 - justificatif d'identité avec photo (permis de conduire, carte vitale...)
 - ⇒ Original + **copie** justificatif de domicile de **– 1 an** (EDF, France télécom) sauf si la personne est hébergée
- + si hébergé :**
⇒ **Attestation de l'hébergeant + copie carte identité + copie justificatif domicile – 1 an**
- ⇒ En cas de naturalisation : *certificat de nationalité française (Tribunal d'Instance 05.34.31.79.79 <http://www.ti-toulouse.justice.fr>) + attestation de restitution des documents de séjour*